

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze octobre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
10 octobre 2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 15
Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoir : M. Jean-Claude CLEMENT donne pouvoir à M. Paolo MARTINELLI, Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Mickaël SIMON.

Excusés : M. Denis LINGLIN, M. Eric BORDIER.

Secrétaire de séance : Mme Amélie MICHAUD

N°2024.061 Objet – Délibération portant sur la création d'une voirie communale

Monsieur RICO, adjoint au maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Sergy Dessous de valider officiellement les dénominations suivantes qui ont été choisies début 2024 :

- Lieu-dit : Sous le Bourg ;
- Place : Place des Vergers ;

- Rue : Rue des Mésanges.

Vu les articles L. 2121/30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les noms attribués à la Rue, la Place et le Lieu-dit communal cités ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ADOPTE** les dénominations suivantes :
 - Lieu-dit : Sous le Bourg ;
 - Place : Place des Vergers ;
 - Rue : Rue des Mésanges.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 15 octobre 2024

Le Maire, C. MOINE

